

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°5

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Tournel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Alain Traisnel, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Achat des terrains UNEAL et ADVITAM

Monsieur le Président rappelle que par délibération N° 6 du 24 janvier 2024, il avait été acté l'achat des terrains sus visés ci-dessous, propriétés de la société Advitam et Unéal au prix de 150 000€ TTC

Sur la Commune de Saulty : parcelle ZI 92 pour une contenance de 31a 49ca
 parcelle ZI 83 pour une contenance de 16a55ca
 parcelle ZI 91 pour une contenance de 10a95ca

Sur la Commune de la Herlière: parcelle B164 pour une contenance de 97a33ca
 parcelle B165 pour une contenance de 94ca
 parcelle B182 pour une contenance de 16a54ca

Soit une surface totale de 1H73a80ca.

Il avait également été acté, suite à un échange avec les services de l'Etablissement Public Foncier, que l'acquisition foncière, les travaux de dépollution et/ou de déconstruction ainsi que les travaux de renaturation, au besoin, pourraient être réalisés par l'EPF dans le cadre du portage foncier de l'opération.

Que dans ce cadre, l'EPF prendrait en charge 80% des travaux de dépollution et/ou déconstruction ainsi que des travaux de renaturation sous réserves du respect de critères qui seront établis en fonction des natures de sol.

Aujourd'hui, compte tenu de l'aboutissement de la procédure et de l'accord de la société ADVITAM et UNEAL de nous vendre les terrains au prix de 150 000 € TTC, il est proposé d'acheter directement sans passer par l'intermédiaire de l'EPF.

Compte tenu du montant de l'opération (150 000€ TTC), il n'y a pas eu de demande d'avis adressé au service des domaines dont la consultation est obligatoire pour toute acquisition d'une valeur hors taxes, hors droits supérieurs ou égale à 180 000€.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 janvier 2025 le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des terrains décrits ci-dessus et propriété respective de la Société Uneal et Advitam au prix de 150 000€ TTC
- D'autoriser à signer l'acte d'achat

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/02/2025 et publication ou notification du 10/02/2025

